



Pour publication immédiate : 03/04/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE NOUVELLE LOI EXIGEANT L'ENREGISTREMENT VIDÉO DES INTERROGATOIRES

*La nouvelle loi contribuera à fournir des éléments de preuves décisifs et à prévenir les faux aveux*

*L'adoption d'une politique type aidera à guider les agences des forces de l'ordre*

Aujourd'hui, le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé l'entrée en vigueur de la loi obligeant les agences des forces de l'ordre à procéder à l'enregistrement vidéo des interrogatoires en détention des personnes accusées de crimes graves, y compris les homicides et les crimes sexuels violents. Initialement adoptée dans le cadre de la réforme historique de la justice pénale du Gouverneur en 2017, cette loi permettra d'assurer la fiabilité des éléments de preuve, qui seront présentés plus tard au procès, et de se prémunir contre les faux aveux.

« L'enregistrement des interrogatoires peut s'avérer essentiel pour aider à condamner les coupables, à libérer les accusés à tort et à instaurer la confiance dans notre système de justice pénale », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Je suis fier que cette réforme obtenue de haute lutte soit maintenant en vigueur, ce qui nous rapproche un peu plus d'un New York plus équitable et plus juste pour tous. »

Depuis le 1er avril, les enquêteurs chargés de l'application de la loi sont tenus de procéder à l'enregistrement vidéo des interrogatoires des personnes accusées de la plupart des crimes graves non liés à la drogue. Cette exigence s'applique uniquement aux interrogatoires en conditions de détention dans les commissariats de police, les établissements pénitentiaires, les bureaux des procureurs et des lieux de détention similaires. En vertu de la nouvelle loi, si l'enregistrement des interrogatoires n'a pas lieu dans les affaires où il est applicable, un tribunal peut déclarer des aveux irrecevables en tant que preuve. La modification de la loi de procédure pénale (Criminal Procedure Law) a été adoptée par l'Assemblée législative de l'État, à l'instar d'autres réformes essentielles proposées par le Gouverneur dans le cadre du budget de l'État pour l'exercice 2017-2018.

En prélude à l'entrée en vigueur de la loi, le Conseil de formation de la police municipale de l'État de New York (New York State Municipal Police Training Council) a modifié une politique type de 2013 présentant la manière dont les agences des forces

de l'ordre devraient enregistrer correctement les interrogatoires en détention. Le Conseil, dont les membres sont nommés par le Gouverneur Cuomo, conçoit et approuve des politiques types pour guider les agences des forces de l'ordre. Le Bureau de la santé publique (Office of Public Safety) de la Division des services de justice pénale (Division of Criminal Justice Services, DCJS) de l'État pourvoit en personnel le Conseil et appuie le développement de politiques types.

La politique type comprend les mesures que les forces de l'ordre doivent prendre avant et pendant l'interrogatoire, y compris l'enregistrement de l'avertissement Miranda ; la recherche d'un cadre approprié à l'âge si la personne interrogée est mineure ; le positionnement de la caméra ; la date et l'heure de l'enregistrement ; l'identification de toutes les parties présentes pour l'enregistrement ; et la mise par écrit de tout problème d'équipement qui se pose. La politique type traite également de la façon de traiter correctement les images résultant d'un interrogatoire.

La politique type vise à guider les agences des forces de l'ordre à mesure qu'elles adoptent des politiques adaptées à leurs besoins particuliers. La politique a été élaborée avec la participation d'un large éventail d'intervenants, notamment l'Association des procureurs de district de l'État de New York (District Attorneys Association of the State of New York), l'Association des chefs de police de New York (New York State Association of Chiefs of Police), la police de l'État de New York (New York State Police), le Département de police de la ville de New York (New York City Police Department) et l'Association des shérifs de l'État de New York (New York State Sheriff's Association).

**Le Commissaire adjoint exécutif de la DCJS, Michael C. Green, a déclaré :** « En tant qu'ancien procureur, j'ai vu à quel point un interrogatoire dûment enregistré sur vidéo peut être inestimable pour obtenir une condamnation ou empêcher des poursuites injustifiées ou des condamnations erronées. La nouvelle loi, ainsi que la politique type modifiée, amélioreront davantage l'intégrité de notre système de justice pénale ».

**La directrice de la politique du Projet Innocence (Innocence Project), Rebecca Brown, a déclaré :** « Le Projet Innocence salue la mise en œuvre de la loi exigeant l'enregistrement électronique des interrogatoires dans certains crimes violents et infractions majeures. Il s'agit d'une réforme essentielle qui offre une protection efficace aux innocents grâce à un enregistrement clair de ce qui s'est passé dans la salle d'interrogatoire. Le Projet Innocence soutient également l'étude minutieuse des efforts de mise en œuvre pour évaluer le degré d'uniformité dans la pratique, la faisabilité de l'élargissement des catégories de crimes pour lesquelles l'enregistrement est requis au fil du temps et la fiabilité des diverses méthodes d'interrogatoire. De cette façon, les vastes efforts de réforme qui viennent d'être déployés pourront être améliorés à l'avenir ».

**Le procureur de district du Comté d'Oneida, Scott D. McNamara, président de l'Association des procureurs de district de l'État de New York, a déclaré :** « Nous apprécions tout le travail effectué par le Gouverneur et l'Assemblée législative qui a mené à la promulgation de ce projet de loi ainsi que les efforts visant à fournir un financement adéquat pour prendre en charge les coûts liés à l'enregistrement des interrogatoires, au stockage et à l'équipement. L'enregistrement des interrogatoires

permet de s'assurer que les déclarations sont dûment obtenues et contribue à renforcer la confiance du public dans nos processus d'application de la loi. Nous apprécions également les efforts déployés par le Conseil municipal de formation (Municipal Training Council) en vue d'actualiser les politiques et les protocoles des interrogatoires enregistrés sur bande vidéo. Grâce à cette loi, les agences des forces de l'ordre et les procureurs pourront comprendre les récents changements apportés à la procédure pénale en ce qui concerne l'enregistrement des interrogatoires ».

Sous l'impulsion du Gouverneur Cuomo, l'État de New York a également permis à tous les 62 comtés de disposer d'au moins une agence capable d'enregistrer les interrogatoires sur bande vidéo. Depuis 2011, New York a versé plus de 4,15 millions de dollars à environ 365 agences de police et bureaux de procureur de l'État pour l'achat et l'installation d'équipements d'enregistrement vidéo.

La Division des services de justice pénale de l'État de New York est un organe de soutien de justice pénale polyvalent ayant une variété de responsabilités, notamment la formation des forces de l'ordre, la collecte et l'analyse des données criminelles à l'échelle de l'État, la maintenance des informations des antécédents criminels et des fichiers d'empreintes digitales, la surveillance administrative de la banque de données ADN de l'État, en partenariat avec la nouvelle police de l'État de New York, le financement et la surveillance des programmes de mise à l'épreuve et des services correctionnels communautaires, l'administration des fonds fédéraux et d'État de justice pénale, le soutien des organes liés à la justice pénale dans l'ensemble de l'État et l'administration du Registre des délinquants sexuels de l'État (State's Sex Offender Registry).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)